

## **Réunion du conseil municipal du 21 septembre 2010 à 20 H 30**

L'an deux mille dix, le vingt-et-un septembre, le Conseil Municipal de la Commune de MONTMERLE SUR SAONE s'est réuni en mairie, après convocation légale en date du 14 septembre 2010, sous la présidence de Monsieur Jean-Christian FORESTIER, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30, il procède à l'appel des conseillers.

### **Etaient présents :**

M. FORESTIER J.C., M. CAMPION, Mme KALLA, M. ROLLET, M. BOLE BESANCON, M. CHABERT, Mme MARAIS, Mme FERMOSELLE, Mme LONG, Mme BONJOUR, Mme VERPLAESTE, M. TIRABOSCHI, Mme BRISSEAU, Mme DESCHER, M. CHAVENT, Mme BONNEL, M. LAMURE, M. PROST, Mme PIGNOL, Mme THOMAS, M. L'HERITIER,

### **Absents excusés :**

M. BOISSIE, M. RISPAL, M. BERGERY, Melle ALTHEN, Mme FAVEL, M. FAURE,

### **Ont donné un Pouvoir :**

M. BOISSIE a donné pouvoir à M. ROLLET  
Melle ALTHEN a donné pouvoir à M. CAMPION  
Mme FAVEL a donné pouvoir à M. PROST

Mme VERPLAETSE est élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que David BOISSIE a perdu un de ses frères, dont les funérailles ont eu lieu vendredi dernier. Une gerbe a été offerte au nom de la municipalité de Montmerle. En son absence, il propose de retirer le point n°2 de l'ordre du jour, qui sera repris lors de la prochaine séance.

Monsieur le Maire propose un point supplémentaire à l'ordre du jour en questions diverses concernant le versement d'une subvention à l'Association des Parents d'Elèves du Collège de Thoisse.

Ces modifications sont approuvées à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du 31 août 2010 est adopté à l'unanimité.

## N°1. D.I.A.

Le Conseil prend connaissance des DIA reçues en mairie depuis le précédent conseil municipal :

<b>Bien</b>	<b>Lieu/parcelle</b>	<b>Vendeur</b>	<b>Prix</b>	<b>Acquéreur</b>
Terrain	500 m <sup>2</sup> à prendre sur les parcelles AH1108, 244 et 245 Le Clos de Chantegrillet	CSA PROMOTION	80 000€	M. et Mme MORIN Christophe
Terrain	511 m <sup>2</sup> à prendre sur les parcelles AH1108, 244 et 245 Le Clos de Chantegrillet	CSA PROMOTION	82 000€	M. et Mme SALMERON Didier
Terrain	500 m <sup>2</sup> à prendre sur les parcelles AH1108, 244 et 245 Le Clos de Chantegrillet	CSA PROMOTION	80 000€	M. ONDET Thomas et Mme GOUR Camille
Terrain	650 m <sup>2</sup> à prendre sur les parcelles AH1108, 244 et 245 Le Clos de Chantegrillet	CSA PROMOTION	85 000€	M. et Mme BONMOSSO Laurent
Habitation	AH 856 183 rue des galets	Marchands de biens réunis et Neyret Immobilier	235 000€	M. CARRIE Christophe et Melle VAN DEN BOS Myrna

Après avis de la commission urbanisme, Monsieur le Maire propose de ne pas préempter les 5 DIA. Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

## N°2. Proposition de mise à jour des tarifs d'occupation du domaine public

Les propositions de la Commission Commerce, Artisanat, Emploi, Economie en matière de tarifs d'occupation du domaine public seront présentées lors du prochain Conseil Municipal.

## N°3. Proposition d'augmentation du tarif de caution pour utilisation de la salle des fêtes et modification du règlement de location et d'utilisation de la salle des fêtes

Un investissement ayant été réalisé à hauteur de 6 482€ (comprenant l'acquisition d'une armoire réfrigérée, d'un fourneau électrique, d'une table inox mobile avec étagère et d'un

chariot mobile 3 plateaux), Monsieur le Maire propose d'augmenter le montant de la caution et de modifier en conséquence l'article 7 du règlement d'utilisation de la salle.

Il propose également de modifier l'article 2 du règlement qui précise le nom des agents en charge notamment de l'état des lieux de la salle des fêtes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

-Fixe le montant de la caution à 500€,

-Approuve le règlement modifié de la salle des fêtes, annexé à la présente délibération.

#### **N°4. Travaux de voirie 2010 : demande de subvention au titre des amendes de police**

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée que les travaux de voirie prévus au programme 2010 et réalisés sur les routes départementales et communales situées en agglomération sont susceptibles de faire l'objet d'une subvention au titre des amendes de police dans la mesure où ils visent à améliorer la sécurité.

Les aménagements de sécurité ont pour objectifs :

- de créer des espaces de circulation exclusivement réservés aux piétons (trottoirs),
- de réguler la circulation des véhicules dans les zones d'habitation concernées (ralentisseurs de type plateau ou dos d'âne).

Les travaux de sécurité prévus au programme 2010 ont un coût global prévisionnel de 448 454€HT, soit 536 350.98€ TTC.

Le Conseil Municipal, oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité,

**Décide** de solliciter une subvention au titre des amendes de police pour les travaux de voirie prévus dans le programme 2010,

**Autorise** Monsieur le Maire à accomplir les démarches nécessaires

#### **N°5. Remboursement de frais engagés par des élus locaux**

##### **5.1. Remboursement de frais de déplacement des conseillers municipaux**

Considérant que certains conseillers municipaux sont amenés à se rendre, avec leur véhicule personnel, à des réunions dans des instances ou organismes où ils représentent la commune, Monsieur le Maire propose de rembourser les frais de déplacement des conseillers concernés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**Décide** de prendre en charge les frais de déplacement des conseillers municipaux à l'occasion d'un déplacement dûment autorisé par un ordre de mission et sur la base d'un état de frais qui sera complété par le conseiller concerné,

**Dit** que le remboursement des frais de déplacement se fera sur la base des taux des indemnités kilométriques en vigueur et que la dépense sera prélevée sur l'article 6532 du budget de la commune.

### **5.2. Remboursement de frais de mission dans le cadre d'un mandat spécial**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il doit se rendre au congrès des Maires, qui aura lieu à Paris du 23 au 25 novembre 2010 et sollicite le remboursement des frais de cette mission spéciale sur la base des tarifs forfaitaires et kilométriques réglementaires.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**Autorise** le remboursement des frais de mission sur la base des tarifs forfaitaires et kilométriques réglementaires,

**Charge** Monsieur le Maire d'une mission spéciale pour se rendre au congrès des Maires du 23 au 25 novembre 2010,

**Dit** que les dépenses seront prélevées sur le compte 6532.

### **N°6. Camping municipal : demande de remboursement partiel exceptionnel**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un couple séjournant sur le camping municipal depuis 2005 a sollicité un remboursement partiel du forfait de location acquitté pour la saison 2010 (1 038€), dans la mesure où, pour des raisons de santé, ils n'ont pas pu passer plus d'une dizaine de jours au camping.

Monsieur le Maire propose d'accorder cette remise exceptionnelle et d'en fixer le montant à 340€. Il précise qu'un certificat médical lui a été envoyé.

Madame BONNEL demande si ces personnes sont âgées. Monsieur ROLLET répond par l'affirmative.

Monsieur L'HERITIER considère qu'il convient de donner satisfaction à ces personnes dans la mesure où il s'agit de clients habituels susceptibles de revenir l'année prochaine.

Monsieur PROST demande ce que prévoit le règlement du camping. Monsieur le Maire répond que le règlement ne prévoit pas de règle de remboursement et qu'il vaut mieux que ce ne soit pas le cas, sinon cela pourrait susciter de nombreuses demandes. Pour préserver le caractère exceptionnel de cette procédure et compte tenu de la diversité des situations, il est préférable de gérer les demandes au cas par cas.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **Décide** d'autoriser une remise exceptionnelle de 340€ à Monsieur VAYSSIE René sur le forfait saisonnier 2010, en contrepartie de la production d'un certificat médical.

## **N°7. Présentation du rapport d'activités 2009 du Syndicat Intercommunal des Eaux**

En application de la loi n°95-101 du 2 février 1995 et du décret n°95-635 du 6 mai 1995 relatifs aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement,

Monsieur CAMPION présente au Conseil Municipal le rapport sur le prix et la qualité des services de l'eau potable établi par le Syndicat Intercommunal des Eaux de Montmerle et ses Environs (exercice 2009).

Monsieur le Maire indique qu'il a demandé au Syndicat de vérifier s'il était possible de poursuivre en 2011 le remplacement des branchements en plomb depuis la Maison de Retraite jusqu'à la sortie sud de Montmerle, ce qui a été accepté. Il précise que chaque fois que des travaux de voirie sont prévus par la commune, le syndicat en est informé afin de vérifier si des travaux concernant les branchements en plomb sont nécessaires au préalable.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

**Emet un avis favorable** sur le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable de l'exercice 2009.

## **N°8. Conventions concernant l'Office de Tourisme Montmerle 3 Rivières**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les conventions concernant l'Office de Tourisme, présentées et approuvées antérieurement par délibération, prévoient finalement un loyer de 3000€, contrairement à la gratuité envisagée dans un premier temps.

Cette modification est approuvée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

## **N°9. Compte rendu du Conseil Communautaire**

Monsieur le Maire présente le compte rendu de la séance du 13 septembre 2010 du Conseil de la Communauté de Communes Montmerle 3 Rivières, qui a porté sur les points suivants :

- Réhabilitation de la station d'épuration de Montceaux, approbation de l'avant-projet,
- Opération collective de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif,
- Budget Assainissement, exercice 2010, décision modificative n°2,
- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets,
- Marchés de travaux de viabilisation du lotissement d'activités Visionis III à GUEREINS,
- Signature d'une Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec le Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ain pour la mise en souterrain du réseau téléphonique de l'entreprise SCI VOLCANE située sur le lotissement d'activité Visionis III à GUEREINS,
- Compte rendu des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant : marché public et DIA,
- Création d'un emploi occasionnel d'une durée maximale de trois mois, pour assurer le secrétariat et la comptabilité de la Communauté de Communes.

## **N°10. Subvention pour participation aux fournitures scolaires des collégiens de Thoissey**

Monsieur le Maire rappelle que seules les subventions dont le montant est connu précisément peuvent être inscrites au budget primitif. Pour toute demande intervenant après le vote du BP, il convient de délibérer dans la limite de l'enveloppe budgétaire attribuée.

Les subventions versées habituellement aux associations de parents d'élèves des collèges de Thoissey et de Saint-Didier dépendent du nombre d'élèves inscrits à la rentrée de septembre sur la base d'une participation fixée à 30€ par élève. Pour l'année scolaire 2010/2011, 133 élèves de Montmerle sont scolarisés au collège de Thoissey. Nous sommes en attente des effectifs du collège de Saint-Didier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**Décide** d'attribuer une subvention de 3 990€ à l'Association des Parents d'Elèves du Collège de Thoissey.

**Dit** que ces crédits seront prélevés sur l'article 6574 du B.P. Commune.

### **Informations du Maire**

- Le syndicat intercommunal d'électricité est devenu le Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain à compter du premier septembre 2010,
- Opération brioches de l'ADAPEI les 9 et 10 octobre 2010 : la commune organise traditionnellement la vente de brioches le samedi matin et Madame KALLA prendra les noms des conseillers disponibles pour y participer en fin de séance,
- Dimanche 26 septembre, course cycliste organisée par l'Union cycliste bellevilloise. Le Conseil Municipal est invité à l'apéritif à compter de 17h30 vers le podium installé rue des peupliers,
- Remerciements du Sou des Ecoles pour l'aide financière et matérielle apportée par la commune et les services techniques,
- Remerciements de l'organisateur du Tour de l'Ain pour l'organisation de l'étape du 13 août,
- Plusieurs offres d'emploi reçues en mairie de la part de Saint Jean Industrie : elles seront enregistrées sur le site internet de la commune,
- Rapport sur l'activité 2009 de la mission de conciliation instaurée au sein des Caisses Primaires d'Assurance Maladie par la loi du 13 août 2004,
- Le passage au « tout numérique » pour les programmes de canal+ en clair aura lieu le 22 septembre 2010 : le dossier d'information sera mis en ligne sur le site internet de la commune.
- Le Bar de la Plage est fermé depuis plusieurs semaines. Monsieur DANIELOU qui était concessionnaire de la licence depuis 2004 n'a pas respecté le contrat signé avec la commune qui l'obligeait à rester ouvert tous les jours de 10h à 20h. Le contrat a donc été dénoncé et un état des lieux est prévu pour le 2 octobre 2010. Monsieur le Maire indique que les candidatures pour la tenue de la buvette de la plage peuvent être adressées en mairie.
- Monsieur le Maire rappelle que le sable de la carrière de la foire 2010 a été acheté et non loué. IL a été stocké par les services techniques et sera réutilisé pour les prochaines foires.
- Concernant le terrain de Monsieur ROYER situé après le stade, Monsieur le Maire indique qu'il attend confirmation d'un accord sur le prix par le notaire, maître MESTRALLET.

-Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un module de sanitaires, qui sera installé dans la cour de l'école, a été commandé. Il est, par ailleurs, envisagé la location de deux vestiaires pour le stade de foot, dans l'attente d'un projet de réfection plus important des installations du stade dans les prochaines années.

### **Rapport des Commissions**

-Commission Affaires Sociales et Jeunesse :

Madame KALLA rend compte d'une réunion du 14 septembre avec les représentants de l'Union Départementale des Maisons de la Jeunesse et de la Culture, qui ont présenté leur conception de l'animation : s'occuper des jeunes c'est un métier ; l'animation doit être faite en réseau pour pouvoir échanger ; la base du travail est la pédagogie de projets ; un animateur n'est pas un éducateur ; il faut chercher à installer l'animation dans la durée. Les jeunes sont accueillis entre 6 et 18 ans. Pour construire une association, il faut le vouloir, faire un diagnostic du territoire, envisager les financements sachant que la commune sera le premier financeur. Ils proposent de réaliser un diagnostic, qui serait payant. Monsieur PROST demande ce qu'a apporté le travail des étudiantes. Madame KALLA répond que les données n'ont pas été exploitées ni analysées, donc le travail final n'est pas satisfaisant et malgré une relance auprès de l'enseignante, ce travail n'a pas été finalisé. Madame THOMAS demande si on a les données. Madame KALLA répond par l'affirmative. Madame VERPLAETSE demande si ces données sont fiables, car de la part de jeunes stagiaires, il est possible que le travail ne soit pas de qualité professionnelle. Madame BONNEL indique qu'elle ne croit pas que l'éducation puisse être dissociée de l'animation. Monsieur le Maire répond que selon leur approche l'éducation s'inscrit dans une démarche personnelle et l'animation dans une démarche collective.

-Commission Travaux, Environnement :

Monsieur CAMPION fait le point sur les travaux en cours : lotissement de Chantegrillet (d'ici le 8 octobre, l'ensemble du terrain sera viabilisé), revêtements de la départementale 933 (travaux arrêtés au niveau de la sortie de la rue de Chantebrune, compte tenu des désordres hydrauliques analysés et nécessitant d'importants travaux de mise aux normes), le centre de tri de la Poste chemin de l'industrie, qui doit être livré le 31 décembre.

Les travaux qui vont prochainement commencer concernent la réhabilitation du bas des perrés après le plan incliné sud vers la Saône rue de la foire, la démolition de la maison Marguin (des difficultés à solutionner concernant les réseaux électriques et France télécom), les travaux de voirie programmés pour commencer début novembre 2010 (chemin des carriats, réfection de la chaussée du chemin de l'Hermitage, parking de l'église, voie nouvelle, rue de Chantebrune) dont les offres seront ouvertes en Commission d'Etudes des Offres le 29 septembre.

-Commission Camping, Tourisme, Culture, Festivités :

Monsieur ROLLET indique que la foire a été un succès avec plus d'exposants qu'en 2009, un public important et un temps magnifique. Les commerçants qui ont participé à l'animation par la remise de bons d'achat sont remerciés. Pour le sable, le travail des services techniques, qui sont félicités, a montré que l'entreprise qui intervenait antérieurement ne devait pas assurer sa prestation avec la plus grande honnêteté. Un bilan plus détaillé sera présenté lors de la prochaine séance.

Le bilan financier du camping est supérieur à l'année dernière, compte tenu de l'augmentation des passages et des locations de mobile home, qui compensent la perte des 9 forfaits.

-Commission Sport, Associations, Sécurité :

Monsieur BOLE BESANCON indique que la commission ne s'est pas réunie depuis le précédent conseil municipal.

Le bilan du forum des associations est positif.

La préparation du téléthon est commencée. Une réunion est prévue le 29 septembre à 20h30 salle des bateliers.

Quelques dates à retenir : le 8 octobre remise à jour des seniors (code de la route et mise en situation), inscription au secrétariat pour les plus de 65 ans ; 10 octobre loto du comité des fêtes ; etc.

La prochaine date de la commission est fixée au 5 octobre à 20h30.

Monsieur CAMPION indique que 665 personnes ont visité la Tour durant le week-end des journées du patrimoine, dont plus de 400 pour l'après-midi du dimanche. Monsieur le Maire indique qu'il faut être prudent par rapport à cette forte fréquentation sur les aspects de sécurité. Madame FERMOSELLE indique que les visiteurs accédaient à la Tour de manière disciplinée et régulière.

Monsieur CAMPION rappelle que le 2 octobre à 20h30 aura lieu le concert gospel à l'église de Montmerle, organisé par les Amis du Vieux Thoissey.

-Commission Urbanisme :

Monsieur le Maire présente les deux comptes rendus de la commission urbanisme, remis à chaque membre du Conseil Municipal en début de séance.

Il rappelle que le vendredi 17 septembre, a eu lieu la réunion publique de présentation du diagnostic territorial dans le cadre de la procédure de révision du PLU. Monsieur le Maire indique que la réunion a rassemblé une cinquantaine de personnes dont seulement six membres de la municipalité ce qu'il regrette. Madame THOMAS répond que la réunion se tenait à 19h, donc top tôt dans la soirée.

-Commission communication :

Logo de Montmerle.

Réflexion en cours sur le « Montmerle en poche » réalisé en 2002.

Le prochain Montmerle info sera publié courant novembre. Les articles sont à envoyer en mairie.

-Ecoles :

Il était prévu un exercice grandeur nature dans le cadre du PPMS le 28 septembre à l'école publique. Cet exercice sera reporté, pour des questions de disponibilité.

Le mot d'ordre de grève pour jeudi est suivi par trois classes de l'école élémentaire, le dispositif d'accueil des enfants sera donc assuré par la commune.

## **Tour de table**

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à prendre la parole.

-Monsieur CHABERT demande ce qu'il en est des permanences du samedi matin établies depuis le mois de juillet. Monsieur BOLE BESANCON répond que ces permanences se

tiennent toujours et que le planning sera établi à la prochaine réunion du 5 octobre avec l'ensemble des membres de la commission. Dans l'attente, il assure lui-même ces permanences.

-Madame DESCHER demande si les enfants sont au courant de l'exercice de mise en sécurité. Monsieur le Maire répond que ce n'est pas encore le cas et précise que vont participer à cet exercice les services de gendarmerie et des pompiers.

-Monsieur François CHAVENT signale que le Quai Sud continue à s'affaisser, notamment dans sa partie centrale, devant sa maison et celle de Madame DEMANS.

-Monsieur PROST demande en quoi va consister l'étude d'opportunité économique du port de plaisance et qui va s'en charger. Monsieur le Maire répond que le cahier des charges est en cours d'élaboration avec Ain Tourisme et qu'un appel d'offres sera lancé auprès des cabinets spécialisés. Monsieur le Maire précise que le cahier des charges sera probablement finalisé pour novembre.

-Madame PIGNOL signale l'efficacité des services techniques pour le nettoyage de la commune les deux soirs pendant la foire et les en félicite.

-Madame PIGNOL demande qui a commandité les exercices de l'école et qui finance. Monsieur le Maire répond que le PPMS est une obligation imposée par la loi aux directions d'école et que l'opération est financée par la commune, puisqu'il s'agit d'une école publique.

-Monsieur LAMURE demande une précision sur le montant de la remise exceptionnelle au camping. Il précise que pour l'opération d'animation organisée par la classe en 1, les 16 et 17 octobre, les billets d'entrée de 5 euros seront en vente à l'Office du Tourisme. Il précise que les cartes postales qui seront projetées appartiennent à la collection privée de Monsieur CHAVENT. Monsieur le Maire considère qu'il s'agit d'une très belle initiative pour mettre en valeur la commune et son histoire.

-Madame MARAIS est satisfaite du déplacement du panneau de priorité chemin des Garennes et demande si les forains qui vendent sur la foire sont contrôlés sur les objets vendus, car il a été vendu des pistolets mitrailleurs (imitation) avec des billes jaunes qu'on retrouve partout. Monsieur le Maire répond que c'est aux parents à contrôler l'usage qui est fait de ces pistolets dont l'utilisation sur le domaine public est interdite.

Monsieur CAMPION rappelle que des contrôles sont réalisés par divers services durant la foire : douanes, répression des fraudes, vétérinaires.

-Madame VERPLAESTE indique que la visibilité est difficile au croisement de la rue de Saint-Trivier et du Boulevard de la République.

-Monsieur BOLE BESANCON ajoute qu'une réunion est prévue le 29 septembre à 19h pour faire le bilan sur le stationnement rue des Minimes.

Monsieur le Maire souhaite un très bon anniversaire à Madame PIGNOL, Monsieur ROLLET et Madame BRISSEAU.

Monsieur le Maire lève la séance à 22h20.

La prochaine séance aura lieu le mardi 19 octobre 2010.